

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
6e séance  
tenue le  
lundi 9 octobre 1995  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 6e SÉANCE

Président : M. PETRESKI (ex-République yougoslave de Macédoine)

SOMMAIRE

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/50/SR.6  
7 décembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

1. M. KAMAL (Pakistan) constate que si le monde connaît de plus en plus la prospérité, celle-ci est inégalement répartie; il faut entreprendre rapidement de redresser le déséquilibre, qui sinon risque de se traduire par des famines, des épidémies, des troubles civils et de vastes mouvements de population. Cette inégalité est due en grande partie aux conditions économiques générales, qui n'offrent guère de possibilités de croissance à la plupart des pays. Il faut que les pays puissent tous prétendre, sur un pied d'égalité, à une part du marché mondial. Mais les pays développés n'admettent guère que certaines mesures à l'échelle mondiale s'imposent pour rompre le cycle de la pauvreté.

2. Les trois conditions du développement sont l'existence de moyens de financement, l'accès aux marchés, et le transfert de technologie et de compétences. Si les résultats des négociations d'Uruguay laissent espérer un peu plus d'équité dans le système général des échanges, les intérêts des pays en développement ont néanmoins été relégués au second plan. On a par exemple admis que les pays développés subventionnaient très largement leur agriculture s'ils s'engageaient à opérer des réformes; ces mêmes pays ont pratiquement exclu la circulation des personnes de leurs considérations concernant le secteur des services, dont des pays comme le Pakistan attendent pourtant beaucoup pour leur économie. Les flux financiers vers le monde en développement ont certes augmenté, mais il s'agit surtout de capitaux privés servant à la spéculation, alors que l'aide publique au développement a considérablement diminué. Le transfert de technologie, enfin, n'a pas été facilité, les obstacles étant au contraire multipliés.

3. L'ONU peut jouer un rôle important, en faisant en sorte que les conditions de la croissance et du développement soient réunies. Il n'y a pas d'instance plus appropriée pour essayer de s'entendre sur les actions à mener afin de favoriser le progrès.

4. M. DELANEY (Papouasie-Nouvelle-Guinée) constate que depuis quelques mois, les questions de développement ont été quelque peu éclipsées par celle de la refonte politique de l'ONU. Pourtant, la véritable réforme consistera essentiellement à faire passer le problème du développement économique et social au premier plan et à réduire l'écart entre riches et pauvres.

5. Beaucoup de pays en développement ont fait de leur mieux pour créer les conditions d'une réelle croissance économique. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour sa part, a entrepris une refonte structurelle radicale, revu sa politique macro-économique de façon à attirer les investissements étrangers, modifié les principes régissant l'investissement pour favoriser la libéralisation des échanges, révisé sa législation foncière et réduit les dépenses sociales tout en augmentant le budget d'autres secteurs de façon à augmenter ses rentrées de devises.

6. Mue elle aussi par la volonté de concilier développement et préservation de l'environnement, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a pris des mesures fermes pour protéger ses considérables richesses naturelles; le code de l'exploitation

/...

forestière que viennent d'adopter les pays du Pacifique Sud et qui doit permettre de gérer rationnellement les ressources en bois et d'en contrôler l'exportation va dans ce sens.

7. Mais si beaucoup de pays en développement ont fait ce qui leur avait été prescrit, souvent au détriment du bien-être de leur population, les pays développés, eux, n'ont toujours pas fourni toute l'assistance promise lors de la Conférence de Rio. Ils doivent pourtant comprendre que l'aide au développement n'est pas une charité que l'on attend d'eux mais bien un devoir du contrat de partenariat qui doit être collectivement conclu. Le monde développé a désormais autant besoin des pays en développement que ceux-ci ont besoin de lui et l'agenda pour le développement sera en grande partie déterminé par les rapports que les deux groupes auront pu établir l'un avec l'autre.

8. M. AYEWAH (Nigéria) insiste sur l'importance de la coopération économique internationale. Si l'on enregistre depuis quelque temps dans le monde une reprise de la croissance, les bienfaits de celle-ci ne sont pas également répartis entre les pays, ce qui n'est pas fait pour stabiliser les données économiques générales. Il faut que le monde développé et le monde en développement se considèrent davantage comme des partenaires, animés par une volonté nouvelle de coopérer.

9. Les mesures prises pour créer des conditions de croissance et de développement ne peuvent toujours pas porter pleinement leurs fruits, car le cours des produits primaires reste trop bas, les flux de capitaux diminuent, les investissements sont inexistantes, les transferts de technologie sont limités par des restrictions, les systèmes monétaires et financiers sont instables et le fardeau de la dette écrase les économies nationales – la dette de l'Afrique est estimée à 320 milliards de dollars; si l'on ne s'emploie pas fermement à résoudre le problème, ce continent a peu de chance de jamais connaître le développement économique. La communauté internationale doit impérativement honorer les engagements qu'elle a pris et réaliser les programmes prévus dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

10. En multipliant depuis quelque temps les conférences mondiales, la communauté internationale montre bien qu'elle est consciente de la nécessité de traiter les problèmes économiques et sociaux les plus brûlants et il convient de saluer les recommandations et décisions qu'elle a adoptées dans ces instances. Il serait bon aussi d'organiser, comme on l'a recommandé, une conférence internationale sur les problèmes de la coopération Sud-Sud et sur la question des rapports entre migrations internationales et développement. Dans un monde où tous les éléments sont de plus en plus étroitement imbriqués, le développement est une responsabilité collective.

11. Pour l'Afrique, le développement est une question de survie. Le Nigéria s'associe donc avec enthousiasme aux efforts faits actuellement pour établir un agenda de développement, dont les paramètres pourraient servir de repères pour obtenir que les engagements internationaux qui ont été pris soient honorés et encourager à en prendre de nouveaux, les pays développés et les pays en développement se comportant véritablement comme des partenaires.

12. Le Nigéria approuve les mesures prises pour réformer le réseau des Nations Unies et lui insuffler une nouvelle dynamique, mais il serait très inquiétant que l'on veuille supprimer des organismes comme la CNUCED ou l'ONUDI, qui ont prouvé qu'ils ont vraiment une contribution à apporter au développement et, au-delà, à l'économie mondiale dans son ensemble.

13. M. DANESH-YAZDI (République islamique d'Iran) dit que dans un monde caractérisé par les interactions, les perspectives de développement économique et de progrès social sont déterminées non seulement par la politique intérieure des pays, mais bien évidemment aussi par l'impact des politiques macro-économiques. Les espoirs que le monde en développement nourrissait à la fin de la guerre froide, lorsqu'il comptait voir se former l'alliance mondiale pour le développement économique et social que l'on attendait depuis longtemps, se sont bien estompés. Le supplément de capitaux attendu ne s'est pas concrétisé et l'exécution des accords qui ont été conclus est maintenant compromise par de nouvelles formes de protectionnisme et des conditions additionnelles. Les pays en développement essaient de subvenir eux-mêmes à leurs besoins, mais cela ne change rien aux inacceptables restrictions extérieures. Il est pourtant impératif que ces pays puissent pleinement participer, de façon effective, à l'établissement des décisions prises à l'échelon international si l'on veut que s'instaurent des conditions générales qui favorisent leur croissance économique.

14. L'Iran attache une grande importance à la coopération Sud-Sud et considère qu'une conférence internationale sur ce sujet favoriserait concrètement l'interaction entre les pays de l'hémisphère. Davantage d'esprit de coopération, des actions mieux coordonnées, seraient pour les pays en développement une très bonne façon de parvenir collectivement à l'autonomie de moyens.

15. Dans l'agenda de développement qui est en cours d'élaboration à l'ONU, on devrait considérer les problèmes dans leur dimension globale, en se plaçant dans la perspective d'actions concrètes, et faire de la question de la durabilité de la croissance et du développement la principale préoccupation. S'il est important d'opérer les refontes structurelles nécessaires pour pouvoir mettre ce programme d'action en oeuvre et surveiller la suite qui y sera donnée, cela ne doit pas passer avant les besoins vitaux des pays en développement.

16. C'est d'abord aux pays développés qu'il incombe d'essayer de remédier à la dégradation de l'environnement, puisque la situation actuelle est largement due à leurs modes de production et de consommation destructeurs, mais ils prennent prétexte de cela pour imposer des normes excessives aux industries et aux produits des pays en développement. Ces exigences, de même que des barrières non tarifaires comme les clauses sociales, sont contraires aux principes que représente la nouvelle Organisation mondiale du commerce.

17. De plus, les contraintes économiques et les décisions unilatérales que certains pays développés imposent à des pays en développement contreviennent aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et d'autres instruments internationaux. La communauté internationale doit bannir ces procédés abusifs.

18. De façon générale, pour que l'équité règne dans l'économie mondiale, il faut d'abord que les pays en développement puissent accéder aux marchés des pays développés, que ceux-ci renoncent aux nouvelles formes de protectionnisme et augmentent l'aide publique au développement, que le problème de la dette soit résolu, que les organismes internationaux de financement accordent suffisamment de fonds, selon une juste répartition, et que les pays en développement puissent obtenir des transferts de technologie à des conditions favorables ou à titre préférentiel; il faut aussi que l'on renforce la CNUCED, l'ONUDI et les commissions régionales, que l'ONU coordonne son action avec celle des institutions de Bretton Woods, parmi lesquelles l'OMT, que le système mondial des échanges ne soit plus aussi anarchique, capricieux et discriminatoire, que l'on consente des apports de moyens de financement nettement plus importants, et que l'on opère davantage d'investissements directs et d'investissements de portefeuille dans tous les pays en développement.

19. M. PEDROSO CUESTA (Cuba) dit que l'optimisme qu'avaient suscité la fin de la guerre froide, la mondialisation de l'économie et le redressement des tendances décourageantes qu'accusaient certains indicateurs macro-économiques dans les années 80 était excessif. À l'heure où l'ONU célèbre son demi-siècle d'existence, la Deuxième Commission devrait examiner en détail où en est la coopération internationale pour le développement et analyser les conditions qui déterminent un ordre économique international encore fondamentalement inique et discriminatoire.

20. Bien que l'ONU ait beaucoup fait pour le développement depuis 50 ans qu'elle existe, on voit bien les obstacles auxquels elle se heurte dans son action économique et sociale, puisque les buts et engagements définis dans les diverses stratégies internationales de développement n'ont pas été réalisés, que l'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est problématique et que les engagements qui ont été pris lors des nombreuses conférences internationales n'ont pas été suivis d'effet.

21. De plus, les fonds consacrés aux activités opérationnelles de développement diminuent régulièrement, ce qui nuit à la crédibilité des Nations Unies.

22. On a pu constater que les mesures de libéralisation et de refonte que beaucoup de pays en développement avaient adoptées à la demande des organismes internationaux de financement n'ont pas suffi pour assurer à la fois le développement social et la stabilité macro-économique. Au contraire, ces politiques ont accentué aussi bien les écarts entre ces pays que les fractures économiques et sociales internes, aggravant le plus souvent la situation des défavorisés et des secteurs les plus vulnérables. Maintenant que l'on a libéralisé l'économie mondiale et déréglementé les marchés financiers, il est devenu plus difficile d'atteindre des objectifs sociaux par des moyens économiques, et l'on voit bien aussi quels risques les flux de capitaux servant à la spéculation font courir aux pays en développement.

23. La crise de la dette, la détérioration des termes de l'échange en valeur réelle et les restrictions qui continuent de peser sur le commerce extérieur, les transferts de technologie et les flux financiers entravent les pays en développement dans leur effort. Certains pays développés continuent aussi

d'imposer unilatéralement des contraintes économiques aux pays en développement, qu'ils empêchent ainsi de participer plus activement aux courants d'échanges mondiaux. Aussi longtemps que l'on ne renouvellera pas le dialogue politique, en dépassant la rhétorique habituelle, il ne sera pas possible de forger une nouvelle alliance pour le développement.

24. M. SZYMANSKI (Pologne) estime que les nombreux problèmes économiques, sociaux et d'environnement qui se manifestent partout dans le monde devraient inciter l'Assemblée générale à redoubler d'efforts pour établir un agenda de développement, en traduisant au niveau des structures, par la fusion de la Deuxième et de la Troisième Commissions, l'approche intégrée qui devrait caractériser ces travaux.

25. Afin d'associer les activités de développement à l'assistance humanitaire et aux actions de paix, le Conseil économique et social devrait collaborer plus étroitement avec le Conseil de sécurité, par exemple en présentant à ce dernier des rapports sur les questions qui, tout en relevant de son domaine propre, sont particulièrement importantes pour la paix et la sécurité internationales.

D'autre part, il faudrait qu'il mobilise bien davantage la coopération internationale pour promouvoir le développement de l'Afrique; des idées intéressantes ont été émises à cet égard, par exemple lorsqu'on a proposé de prolonger le débat organisé à haut niveau pendant les sessions du Conseil, afin que les responsables rassemblés puissent adopter des mesures précises, ou encore d'inviter à ces entretiens les représentants d'organisations non gouvernementales et de sociétés privées.

26. Le Conseil économique et social a entrepris de redéfinir sa fonction dans le nouveau contexte politique, en changeant à la fois la nature de ses travaux et ses méthodes. C'est ainsi qu'il a déjà décidé de veiller à la coordination des actions donnant suite aux conférences internationales sur les questions économiques, sociales et apparentées, notamment en chargeant les commissions régionales de l'importante tâche qui consiste à aider les pays dans ces actions et en organisant régulièrement des réunions sur des sujets précis.

27. Afin d'aider les pays qui sont en train de passer à un système démocratique et à une économie de marché à amortir le plus possible les répercussions sociales de ces transformations, les organismes des Nations Unies devraient faciliter la confrontation des expériences nationales et l'information sur les meilleures pratiques internationales. La Pologne est convaincue que si chaque pays s'emploie à libéraliser son économie, cela contribuera à créer des conditions générales qui seront des fondements de croissance, et la communauté internationale devrait donc soutenir ces efforts. La Pologne, pour sa part, a maintenant le taux de croissance le plus élevé d'Europe, la productivité de sa main-d'oeuvre augmente et son secteur privé est en pleine expansion. Depuis que l'Union européenne et l'OTAN ont annoncé qu'elles étaient disposées à accueillir les pays d'Europe centrale et orientale, la Pologne a entrepris d'adapter ses institutions de façon à répondre aux normes d'intégration.

28. La Pologne s'est déclarée favorable à l'organisation de grandes conférences mondiales dans ces dernières années du siècle, l'application des décisions et recommandations issues de ces réunions devant être surveillée par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Mais les mesures recommandées ne

pourront pas se concrétiser pleinement sans une plus large participation du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. On constate avec satisfaction à cet égard que la Banque s'associe pleinement à l'exécution des activités du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

29. M. CAMACHO OMISTE (Bolivie) dit que la Commission ne doit pas perdre de vue que le premier de ses devoirs est à l'égard de l'humanité dans son ensemble étant donné que les questions dont elle débat ont des incidences sur la vie d'êtres humains un peu partout dans le monde. Si ses méthodes de travail ont besoin d'être améliorées, elle ne doit pas se laisser décourager par ce qu'il faut de temps pour parvenir à des accords et pour voir ceux-ci mis en application.

30. Étant donné les efforts que la plupart des pays font pour adapter leurs structures et leurs institutions aux exigences actuelles de l'économie mondiale, la tendance actuelle à réduire la coopération et les financements a de quoi surprendre. L'agenda pour le développement, qui devrait être achevé au cours de l'actuelle session, devrait servir de guide aux gouvernements à cet égard.

31. Après avoir brièvement analysé les raisons du succès du plan Marshall, que l'on érige parfois en modèle de coopération pour l'ère moderne, M. Camacho Omiste note que l'Organisation des Nations Unies, pôle de la coopération internationale, fournit le cadre institutionnel approprié pour l'établissement d'un plan universel d'éradication de la pauvreté. Cela dit, il souligne que chaque pays doit veiller à ce que ses propres structures soient à même de jouer leur rôle. Pour sa part, la Bolivie a créé à cette fin un Ministère du développement durable et un Ministère du développement humain.

32. La Bolivie connaît la stabilité macro-économique depuis 1985, ce dont témoigne son taux d'inflation, le plus faible du monde. Elle a engagé une deuxième phase de réformes structurelles, qui comprend : un programme de capitalisation conçu pour attirer l'investissement privé dans des secteurs traditionnellement administrés par des entreprises d'État et pour moderniser leur gestion; un programme qui vise à inciter la population à participer à la vie publique et dans le cadre duquel l'administration de services publics de base et leurs ressources sont transférées à des collectivités urbaines, rurales ou autochtones; enfin, un programme de réforme de l'enseignement qui tient compte de la diversité ethnique et culturelle de la population et prévoit un enseignement bilingue.

33. Pour insuffler un nouvel élan à son agenda national et apporter une contribution active aux plans régionaux en cours, la Bolivie a proposé d'accueillir le deuxième Sommet des Amériques sur le développement durable, qui aura lieu dans la seconde moitié de l'année 1996.

34. M. HOSNY (Égypte) approuve la déclaration que le représentant des Philippines a faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

35. Notant qu'il ne saurait y avoir de paix, de stabilité et de sécurité dans un monde déchiré par des injustices flagrantes et un écart grandissant de niveau de vie entre pays développés et pays en développement, il dit que l'Organisation des Nations Unies doit remplir le rôle qui est le sien en vue de redresser cette

situation. De plus, les efforts concertés déployés en vue d'établir un nouvel ordre économique mondial risquent d'être ruinés par la résurgence d'actions inacceptables visant à imposer de nouvelles conditions à la coopération économique internationale, conditions qui, du reste, sont autant d'atteintes à la souveraineté nationale. Notant que le niveau actuel des flux d'aide publique au développement est à son niveau le plus bas depuis 10 ans, M. Hosny dit que les ressources consacrées à la mise au point et au stockage d'armes de destruction massive seraient mieux employées si on les affectait à des activités de développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

36. Il est urgent de formuler des politiques et de trouver des solutions durables au problème de la dette extérieure des pays en développement aux niveaux bilatéral et multilatéral, particulièrement en Afrique.

37. M. Hosny espère que l'une des principales préoccupations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sera de corriger les déséquilibres commerciaux actuels et d'éliminer ce qui fait obstacle à la liberté du commerce et qu'un accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OMC ne tardera pas à être conclu. Il réaffirme, enfin, le soutien de sa délégation à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

38. Un examen approfondi du rôle, des ressources et de la structure des institutions financières internationales s'impose. Il faut revoir les programmes d'ajustement structurel formulés par les institutions de Bretton Woods afin d'en réduire le plus possible le coût social pour beaucoup de pays en développement. Il faut également davantage d'interaction et de coordination entre ces institutions et les autres organismes du système des Nations Unies, notamment les institutions spécialisées. M. Hosny accueille avec satisfaction l'appel au renforcement de l'application du nouvel agenda des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et il demande une intensification des efforts pour restructurer les économies des pays africains et renforcer ainsi l'intégration régionale. Il faudrait, à cet égard, accroître le rôle de la Commission économique pour l'Afrique en lui affectant des ressources additionnelles.

39. L'effort pour élaborer un ordre du jour du développement globalement équilibré devrait être axé, non seulement sur les intérêts des pays ou des régions, mais aussi sur un authentique partenariat de nature à donner effet au droit de tous les peuples au développement, et en particulier de ceux des pays en développement. La réforme attendue de l'Organisation des Nations Unies doit permettre à celle-ci de prendre pleinement en considération les préoccupations réelles de la très grande majorité de ses membres et il faut rétablir la place centrale des problèmes de développement au sein de l'Organisation tout en rendant celle-ci mieux en mesure de remplir ce rôle.

40. Il faut absolument mettre en place des mécanismes de suivi efficaces pour que les engagements qui ont été pris et les recommandations qui ont été adoptées lors des diverses conférences mondiales qui ont eu lieu ces dernières années ne demeurent pas lettre morte. Il y aurait, à cet égard, beaucoup à dire en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement.



41. La communauté des bailleurs de fonds devrait consacrer davantage de ressources au financement des activités opérationnelles de développement de l'Organisation et le faire de manière continue, prévisible et assurée. De même, une révision du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 devrait conduire à affecter des ressources additionnelles à la réalisation de programmes et d'activités dont l'exécution a été demandée par les organes délibérants, en particulier les activités de développement.

42. Le processus de paix engagé au Moyen-Orient a ouvert des perspectives de coopération économique grâce auxquelles il deviendra possible de faire un usage productif des ressources humaines et matérielles de la région. L'Égypte forme des vœux pour l'instauration d'une paix complète, juste et durable afin de libérer pleinement ce potentiel dans l'intérêt de toutes les parties.

43. M. WISNUMURTI (Indonésie) dit que, si la situation économique mondiale s'est améliorée, les pays en développement n'en continuent pas moins à souffrir de stagnation et de marginalisation économiques et plus de 2 milliards de personnes à vivre dans un état de pauvreté extrême. L'endettement des pays en développement ne cesse de s'aggraver, élargissant encore le gouffre entre eux et les pays développés.

44. Un agenda pour le développement devrait servir de cadre à la réalisation des engagements internationaux en matière de finances, de dette extérieure, de commerce international ainsi que de science et de technologie. Il devrait également assurer à l'Organisation des Nations Unies un rôle central dans le développement. À cet égard, la réforme actuelle de l'Organisation devrait être fondée sur le principe de la participation universelle de tous les États Membres à ses activités et à sa démocratisation. Toute proposition qui tendrait à affaiblir ces principes, ou le rôle de l'Organisation dans le développement, est inacceptable. Il est important également que l'Organisation coopère de façon plus étroite avec les institutions de Bretton Woods.

45. Dans le domaine du commerce international, il est flagrant que l'on s'efforce actuellement d'y introduire des éléments de protectionnisme sous la forme, par exemple, de conditions liées à l'environnement, à la législation du travail, aux droits de l'homme et autres clauses sociales, ce qui est contraire à l'acte final du Cycle des négociations de l'Uruguay. Ce n'est pas seulement que cela constitue un obstacle à la pleine réalisation d'un régime commercial international transparent, ouvert, prévisible et non discriminatoire, cela peut aussi porter gravement préjudice à la croissance économique mondiale. De leur côté, la maigreur et le caractère imprévisible des flux financiers externes rendent d'autant plus difficile la promotion d'une croissance et d'un développement économiques soutenus. À cet égard, la communauté internationale devrait porter une attention prioritaire à la situation critique dans laquelle se trouve l'Afrique.

46. Afin de trouver une solution durable à la crise perpétuelle de la dette, il faudrait convenir, une fois pour toutes, d'un arrangement qui permettrait aux pays concernés de retrouver le chemin de la croissance.

47. Pour renforcer la croissance économique de tous, il faut un authentique partenariat mondial entre pays développés et pays en développement, idée qui a

du reste été acceptée, comme en témoigne la résolution 49/95 de l'Assemblée générale. Il ne faudrait donc ménager aucun effort pour faire avancer le processus. Enfin, comme la réalisation d'une autosuffisance collective des pays en développement passe par la coopération Sud-Sud, la communauté internationale devrait tout faire pour renforcer celle-ci.

48. M. NOOR (Émirats arabes unis) dit que la coopération économique internationale représente un facteur clef dans l'instauration d'un climat de paix et de stabilité pour tous les peuples. Malgré une évolution encourageante de l'économie mondiale, les pays en développement demeurent confrontés à un endettement très lourd, à des taux de change défavorables et à des problèmes de transferts de technologie. La situation d'un grand nombre d'entre eux continue à se dégrader, avec ce que cela suppose d'impact négatif sur l'économie, la paix et la stabilité mondiales.

49. La délégation des Émirats arabes unis approuve les mesures prises actuellement pour restructurer l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, notamment en vue de renforcer sa capacité de recherche, d'analyse décisionnelle, d'activités opérationnelles et d'assistance humanitaire. Mais cet effort de restructuration doit respecter pleinement le caractère universel de l'Organisation ainsi que les principes d'égalité des États dans la prise des décisions, de non-ingérence dans les affaires internes des États ainsi que de répartition géographique équitable dans les organes de décision.

50. Les activités entreprises pour donner effet aux décisions adoptées lors des récentes conférences des Nations Unies comme de celles qui le seront à la toute prochaine Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) doivent respecter la spécificité culturelle et religieuse de chaque État et société.

51. Le Gouvernement des Émirats arabes unis est signataire de l'accord portant création de l'Organisation mondiale du commerce et forme des vœux pour une amélioration du régime économique international, ce qui ferait disparaître les obstacles à la liberté du commerce, ouvrirait plus grand l'accès des pays en développement aux marchés et réduirait leur marginalisation. Les Émirats arabes unis ont reconnu l'importance du développement humain dans leurs efforts de développement économique et social. Ils ont apporté leur concours à la réalisation de projets de développement dans un grand nombre de pays en développement, en particulier dans les moins développés d'entre eux, en Afrique et en Asie, en vue de renforcer la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

52. M. ABDELLAH (Tunisie) approuve la déclaration que le représentant des Philippines a faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

53. Soulignant l'importance que sa délégation attache à la question des migrations internationales, il dit que ce phénomène, s'il est source d'enrichissement mutuel pour les pays d'accueil comme pour les pays d'origine, est aussi à l'origine de difficultés liées au respect des droits fondamentaux du migrant et des droits de l'homme en général. Par conséquent, l'Organisation des Nations Unies devrait convoquer une conférence sur les migrations

internationales et le développement en vue de rechercher des solutions aux problèmes qu'engendre ce phénomène.

54. La Tunisie n'a, durant les trois dernières décennies, ménagé aucun effort pour contribuer à l'effort commun en vue de mettre fin à toutes les formes de dépendance et de sous-développement en Afrique et elle entend continuer à oeuvrer dans ce sens. Les pays africains ont, aux termes de divers accords régionaux de coopération, affirmé leur volonté d'utiliser au mieux leurs ressources naturelles et humaines. M. Abdellah se réjouit que le Conseil économique et social ait choisi l'Afrique comme thème central de son débat général en 1995, ajoutant que des mesures concrètes doivent maintenant être prises pour faciliter le développement de ce continent.

55. Passant au travail qui se fait dans le cadre de l'agenda pour le développement, M. Abdellah se félicite du consensus qui s'est dégagé des débats concernant la nécessité d'un nouveau partenariat entre les nations, partenariat axé sur la réalisation d'un développement durable et centré sur l'épanouissement de l'individu. La consolidation de l'interdépendance entre les nations devrait inciter tous les États, et notamment les plus riches d'entre eux, à faire preuve d'imagination dans la recherche de nouvelles formes de coopération pour le prochain siècle.

56. La mondialisation des rapports internationaux donne aussi à l'Organisation des Nations Unies une occasion de renforcer son caractère universel et sa contribution au développement. Elle devrait à cette fin coopérer plus étroitement avec les institutions de Bretton Woods et élargir le champ des activités qu'elles exercent conjointement en vue de rationaliser leur contribution au développement. Une meilleure division du travail est nécessaire, notamment en ce qui concerne les politiques et les activités.

57. Les défis auxquels demeurent confrontés les pays en développement dans un contexte économique mondial amélioré – comme l'obligation où ils sont de lutter pour conquérir des marchés, pour attirer l'investissement étranger et pour acquérir des technologies – peuvent leur être bénéfiques à condition de pouvoir adapter leur économie aux nouvelles exigences du marché mondial. C'est dire la nécessité d'une coopération régionale et interrégionale. Tel est l'esprit dans lequel les membres de l'Union du Maghreb arabe se sont attelés à la conclusion d'accords de coopération dont le couronnement a été l'établissement d'une zone de libre-échange, étape dont la délégation tunisienne espère qu'elle conduira à une intégration régionale de plus en plus poussée.

58. Stabilité, sécurité et développement relèvent de la responsabilité collective de toutes les nations et les pays riches devraient s'employer à réduire les déséquilibres entre les peuples. Cette coopération ne peut qu'être bénéfique, à moyen et à long terme, pour les pays donateurs eux-mêmes.

59. La Tunisie a fait de la coopération avec ses partenaires européens l'une de ses priorités et elle a signé, avec l'Union européenne, un accord d'association prévoyant l'établissement d'une zone de libre-échange. Cet accord aura pour effet d'amarrer l'économie tunisienne à celle de ses partenaires du Nord.

60. Dans le cadre de la priorité qu'elle accorde aux dimensions culturelles et humaines des relations internationales, la Tunisie s'est employée avec énergie à renforcer ses liens politiques et culturels avec les pays du bassin de la Méditerranée. Cette action s'inscrit dans le cadre d'un contrat de progrès et de développement qui vise à établir un ordre nouveau fondé sur la stabilité politique, le développement économique et social, la démocratie et la sécurité.

La séance est levée à 17 h 15.